



Charte de l'Ecole et du club de Triathlon

Saison 2025-2026

1. Introduction :

Cette charte fixe le cadre général des bonnes pratiques auxquelles doivent souscrire toutes les personnes ayant adhéré à l'association. Elle est fondée sur les principes d'éthique et de déontologie du sport fixés par la Comité National Olympique Français (CNOF). Elle doit contribuer à faire du **Triathlon Conflent Canigó** un club où chacun puisse s'épanouir pleinement dans le respect des autres.

En cas de manquement aux principes acceptés, tout athlète concerné s'expose à des sanctions précisées dans la présente charte. Il est rappelé que l'école de Triathlon n'est en aucun cas une « garderie » mais un club « sportif » et qu'à travers l'inscription les adhérents ont des droits mais également des devoirs qu'ils doivent respecter.

2. Devoirs des adhérents :

- ❖ **Pour les jeunes avec la licence compétition, participer dans la saison à au moins 3 compétitions dont un triathlon** pour lesquelles le club est engagé (i.e. Challenge régional de Triathlon, Duathlon, Run & Bike ou Aquathlon, championnat départemental, épreuves qualificatives aux championnats de France),
- ❖ **Pour les jeunes benjamins / minimes / cadets et Juniors « effectuer au moins un « Class Tri »** permettant d'être enregistré dans le classement national et à l'école de remplir les exigences de la Fédération française de triathlon pour les écoles (pour mémoire, la participation à cette manifestation ouvre des droits au club),
- ❖ **Respecter les règles de politesse** ou de corrections lors des entraînements et compétitions vis-à-vis des entraîneurs, arbitres, adversaires, partenaires, organisateurs et spectateurs,
- ❖ **Se préparer avec sérieux en étant ponctuel** aux entraînements (début et fin), en effectuant les séances d'entraînement proposées avec applications et **en apportant le matériel nécessaire** (lunettes de natation, bonnet, palmes, casque de vélo, etc.),
- ❖ **Respecter le matériel et les installations** mis à sa disposition par la municipalité (vestiaires, piscine de Vernet les Bains, stade Charles Renouvier, etc....) et par les organisateurs des épreuves auxquelles l'école participera,
- ❖ **Veiller au bon état de son équipement de protection** (casque) et son matériel (vélo),
- ❖ Respecter l'ensemble des règles et décisions édictées par la Fédération Française de Triathlon et le club,
- ❖ Se conformer au règlement de la compétition du lieu de l'épreuve et se soumettre au corps arbitral,
- ❖ **Avoir une attitude correcte** qui met en valeur l'image du sport et du club lors des entraînements, des déplacements et des compétitions,
- ❖ **S'interdire toute forme de tricherie** et ainsi que le recours à des artifices tels que le dopage,
- ❖ Apporter sa licence lors de toute compétition,
- ❖ **Porter les couleurs du club lors des compétitions,**
- ❖ **Respecter les consignes propres à chaque discipline, à savoir :**
 - **Natation :**
- ❖ Respect des règles de propreté dans les vestiaires / Prendre une douche avant de débiter l'entraînement de natation, Port du bonnet obligatoire / ne pas courir sur les bords de la piscine et dans les douches,
 - **Vélo :**
- ❖ **Port du casque obligatoire** pour toutes les entraînements et sorties organisées par le club / Respect du code de la route et des consignes données par les entraîneurs,
- ❖ **Garder son vélo dans un bon état de fonctionnement** en l'entretenant régulièrement et en particulier dans le cas des vélos loués au club.
- ❖ **Etre en possession d'une trousse de réparation en cas de crevaisson** (chambre à air, démontes pneus, pompe),
- ❖ **Interdiction de téléphoner en vélo** (même avec un kit main libre) lorsque celui-ci roule,
- ❖ **Conduite du vélo en faisant attention de ne pas heurter ses camarades**, les faire tomber ou endommager leur équipement,
 - **Course à pied :** Respect des vestiaires mis à disposition par la ville ainsi que des autres lieux dans lesquels sont pratiqués les entraînements (i.e. Stades, piscines, lacs, forêts, etc.),
- ❖ Avoir une attitude « **écocore responsable** » en ne laissant pas ses déchets sur les lieux de compétitions et d'entraînements mais en les gardant avec soi ou en les mettant dans une poubelle,

- ❖ **Pour les parents**, participer bénévolement au minimum à l'organisation par le club d'une manifestation sportive (en tant que signaleur, accueil, etc.) et notamment au Triathlon de Vinça et à au moins un déplacement,
- ❖ **N'assister aux entraînements qu'en parfaite conditions santé** (absence de signes de gastroentérite, grippe, rhume, COVID, forte fatigue, etc.) ou de motivation pour éviter de mobiliser un encadrant lors de l'entraînement.

3. Droit des adhérents :

- ❖ **Etre informé dans un délai acceptable** par courriel, texto ou tout autre moyen (**WhatsApp**) des changements intervenants dans le planning des activités (modification de l'horaire ou annulation d'un entraînement) pour des raisons météorologiques, le non fonctionnement de la piscine ou l'absence de l'entraîneur),
- ❖ **Pratiquer le triathlon et les disciplines enchaînées au sein d'une structure affiliée à la FFTRI** (classement national, régional et départemental via le Class-Tri, couverture avec l'assurance fédérale, etc.),
- ❖ **Avoir accès, à un tarif préférentiel (*) au circuit officiel des compétitions** et lors des déplacements de l'école et du club (challenge régional, épreuves qualificatives aux championnats de France et à ces derniers, Class Tri.)
- ❖ **Bénéficier d'un encadrement diplômé**, garantie de qualité d'apprentissage,
- ❖ **Etre accompagné par un entraîneur du club lors des déplacements** sur les lieux de compétitions (uniquement pour les déplacements décidés par le club),
- ❖ **Avoir accès aux stages organisés** par le comité départemental (CODEP66 Triathlon), la ligue régionale de Triathlon Occitanie (en fonction du niveau au class-tri) ou le club (ex : stage de natation),
- ❖ **Avoir accès au prêt d'équipements** tels que les combinaisons néoprène ou à la location des vélos de route (sous réserve de leur disponibilité),
- ❖ **Avoir la possibilité d'acheter des vêtements aux couleurs du club** à un tarif préférentiel.

(*) Pour information, lors d'une saison sportive les coûts d'inscription à chaque compétition varient en général selon les catégories, à savoir : 3 à 5€ (poussins-pupilles), 10 à 15€ (benjamins-minimes), 20 à 25€ (cadets-juniors). Ils peuvent même monter à 80 - 90€ pour les championnats de France. Pour certaines compétitions, le club prend en charge une partie du coût d'inscription, le reste est à la charge des participants.

4. Sanctions :

Tout adhérent qui : ne suivrait pas les consignes de sécurité données par les entraîneurs ou accompagnateurs (mettant ainsi en danger sa vie ou celle des autres adhérents), serait responsable de violences sexuelles, utiliserait un matériel défectueux ou inadapté (freinage défaillant, casque non homologué et mal réglé, etc.), gênerait le bon déroulement des séances par un comportement verbal et physique déplacé, s'expose à des sanctions dont le niveau de sévérité est progressif et fonction du problème observé, à savoir :

- ❖ Observations orales puis Observations écrites
- ❖ Suspensions de la participation aux entraînements et aux compétitions pour une période définie
- ❖ Exclusion définitive du club
- ❖ Déclaration auprès des services concernés (obligation du club dans le cas de violences sexuelles)

Aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être exigé suite à l'application de la sanction d'exclusion définitive du club

- ❖ La sanction sera prise par le président du club après avoir entendu toutes les parties concernées (encadrant, adhérent incriminé et ses parents).

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et je m'engage à la respecter lors de ma présence lors des entraînements et compétitions.

Nom et prénom du jeune licencié à l'école :

Nom et prénom du père / mère / tuteur :

A Le.....

Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et Approuvé »